

Brochure explicative



Programme
pluriannuel
jurassien
de prévention
et promotion
de la santé

2014-2024

Le Programme pluriannuel de prévention et de promotion de la santé (PPP) a célébré ses dix ans en 2013. Suite à son évaluation et son bilan, ce nouveau PPP se déploie à travers *six axes thématiques et un axe transversal*:

la promotion de l'alimentation et de l'activité physique
la promotion de la santé psychique
la promotion de la santé sexuelle, reproductive et affective
la prévention des addictions
la prévention des maladies transmissibles
la prévention des maladies non transmissibles
et l'axe transversal qui comprend la promotion de la coordination, de l'information et de la qualité.

A travers ces sept axes, **le PPP 2014-2024 présente une politique de prévention et de promotion complète et audacieuse.**

En effet, il permet à la fois de pérenniser les mesures qui ont prouvé leur efficacité et leur efficience et de développer de nouvelles réflexions et programmes en lien avec les évolutions de société et de santé.

Ancrage législatif

Le PPP s'inscrit dans la législation jurassienne à l'article 6 de la loi sanitaire du 14 décembre 1990 et dépend de la responsabilité du Département de la Santé, des Affaires sociales, du personnel et des Communes (DSA).

La prévention et la promotion de la santé est également incluse dans le plan sanitaire adopté par le Parlement jurassien le 9 décembre 1998.

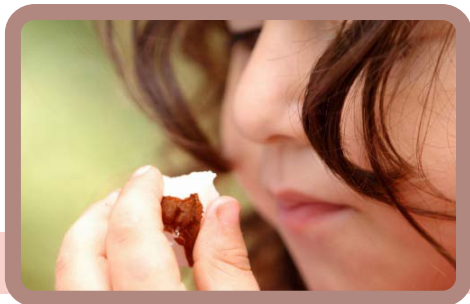


Pour chacun des axes, le PPP définit l'orientation des plans d'action à travers une déclinaison identique: **vision, objectifs généraux et stratégies illustrées par des exemples.**

Ce résumé ne présente que les **visions des sept axes.**

Promotion de l'alimentation et de l'activité physique

Le nombre de personnes ayant un poids corporel sain et une activité physique suffisante augmente dans la population jurassienne, notamment chez les enfants et adolescents.



Promotion de la santé psychique

La société jurassienne a conscience de l'importance du bien-être psychique et participe à l'intégration des personnes en situation de difficulté ou de handicap psychiques.

Promotion de la santé sexuelle

La population jurassienne dispose des connaissances, compétences et ressources nécessaires au développement et au maintien d'un bon état de santé sexuelle¹.

Prévention des addictions

Les personnes qui adoptent un comportement ou une conduite potentiellement addictifs le font de façon à ne nuire ni à eux-mêmes, ni aux autres².

¹Vision basée sur la perspective développée par SANTE SEXUELLE Suisse. « La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social relié à la sexualité. Elle ne saurait être réduite à l'absence de maladies, de dysfonctions ou d'infirmités. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences plaisantes en toute sécurité, sans coercition, discrimination et violence. Pour réaliser la santé sexuelle et la maintenir, il faut protéger les droits sexuels de chacun.

» Source : OMS, *Defining sexual health: report of a technical consultation on sexual health*, Genève, 2006

²Reformulation de la vision du Programme national alcool 2008-2012 (OFSP).

Prévention des maladies transmissibles

La population jurassienne bénéficie d'une protection contre les maladies transmissibles grâce aux mesures de prévention et de lutte contre les épidémies.

Prévention des maladies non transmissibles

L'incidence des maladies chroniques³ diminue dans la population jurassienne.



³Caractérisés par une longue durée et une évolution lente, quatre types de maladie chronique sont définis par l'OMS: les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète. Quatre facteurs de risque sont identifiés: la sédentarité, la mauvaise alimentation, le tabagisme et l'usage nocif de l'alcool. Toutes les régions et toutes les tranches d'âge sont concernées par les maladies non transmissibles, mais les populations vulnérables sont particulièrement touchées. L'OMS recommande une prévention basée sur une approche globale qui vise la réduction des facteurs de risque et le renforcement de la détection précoce et du traitement en temps voulu. Source: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs355/fr/index.html>, consulté le 7.10.13

Promotion de la coordination, information et qualité

Tous les programmes et actions déployés dans le contexte du PPP garantissent la coordination des acteurs concernés ainsi que le partage d'une information transparente.

La qualité des programmes et actions est également promue et évaluée notamment grâce aux principes de gestion de projet.

Chaque axe de prévention et promotion de la santé est accompagné d'un processus de gestion de projet.

Une grille développée par Promotion Santé Suisse est utilisée pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de chaque programme d'action.



Acteurs concernés

La prévention et la promotion de la santé ne concernent pas uniquement la politique de la santé, elles touchent aussi les domaines sociaux, économiques et environnementaux (comme l'illustre le graphique ci-dessous).

SANTE

Service de la santé publique
Service de la santé scolaire
Fondation O₂
Ligues

SOCIAL

Service de l'action social
Fondation Dépendances

ENVIRONNEMENT

Juragenda21

ENSEIGNEMENT

Service de l'enseignement
Centre jurassien d'enseignement et de formation
Service de la formation des niveaux secondaires et tertiaires

SPORT

Office des sports

Ce document a été approuvé par le Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes en janvier 2014.

Service de la santé publique

20, Faubourg des Capucins

2800 Delémont

T 032 420 51 20

www.jura.ch/DSA/SSA/Prevention-et-promotion-de-la-sante.html

secr.ssa@jura.ch

Fondation O₂

3, ruelle des Marronniers

2800 Delémont

T 032 420 88 90

www.fondationo2.ch

info@fondationo2.ch

IMPRESSUM

Graphisme: Stéphanie Mertenat Eicher, Delémont

Impression: Pressor SA, Delémont

Tirage: 1000 exemplaires

Version février 2014

